

Conditions Générales de Vente

Les conditions générales de vente sont à lire attentivement. Elles constituent les éléments du contrat de prestation des services proposés par *Julie Lejeune Design*. Le projet ne débutera que lorsque le client aura accepté et signé ces conditions générales de vente. Tout Client de *Julie Lejeune Design* reconnaît avoir pris connaissance de ce document avant d'avoir signé un devis avec la mention « bon pour accord », et avoir la capacité de contracter avec JL Design. Toute signature d'un devis vaut acceptation expresse et sans réserve des présentes conditions.

Julie Lejeune, architecte d'intérieur et scénographe, sous le nom de *Julie Lejeune Design*, micro-entreprise en prestation de services immatriculée sous le **numéro de SIREN 903 573 319** dont le siège social est situé au **35 rue Famelart, 59200 Tourcoing**, et ci-après dénommé la « Designer », propose ses services en architecture d'intérieur, scénographie, set design, retail design, home staging aux clients et les accompagne dans la formalisation de leur projet d'aménagement et/ou de transformation d'un espace privé ou public.

Julie Lejeune Design propose des concepts de design d'espace sous forme de plans, de visuels 2D, de modélisations et rendus 3D, planches concept, et pouvant intervenir dans le choix et suivi des prestataires. Le Client (ci-après dénommé le « Client » ou « le client ») est toute personne qui sollicite la Designer pour la réalisation de plans, recherche de concepts, aménagements,...

ARTICLE 1 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les conditions générales de vente (ci-après dénommées les « CGV ») régissent et s'appliquent sans restrictions ni réserve à l'ensemble des relations entre la Designer et toute personne qui sollicite la société *Julie Lejeune Design*. Dans le cadre des présentes CGV, le terme "service" fait référence au(x) service(s) proposés par la société *Julie Lejeune Design*. En conséquence, toute personne sollicitant les services proposés par la société JL Design emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente dont le client reconnaît avoir pris connaissance préalablement à la signature du devis. Le client préalablement à la signature du devis, déclare avoir la pleine capacité juridique, lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales de vente. Le client ne peut faire valoir sa méconnaissance linguistique comme clause d'annulation du contrat. JL Design se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 2 : PRISE DE RENDEZ-VOUS ET CONTACT

Vous pouvez demander un rendez-vous et contacter *Julie Lejeune Design* sur Internet via le site www.julielejeunedesign.com, par téléphone au +33 7 66 00 92 05 ou au +32 497 67 52 02, par mail : julielejeunedesign@gmail.com.

ARTICLE 3 : SERVICES

L'ensemble des services proposés par la Designer sont préalablement définis avant une prise de rendez-vous.



3.1 Prestations de conseil

Les prestations de la société *Julie Lejeune Design* sont par nature des prestations de conseil et d'assistance. Ces prestations peuvent comprendre, selon le besoin du client : réalisation de plans 2D, modélisations et rendus 3D, planches d'ambiance, la proposition d'aménagement, de concepts, de matériaux, de couleurs, de mobiliers, des choix des prestataires. Le tout dans la limite des compétences d'un architecte d'intérieur. Les réponses apportées ont seulement pour objet de renseigner sur les différentes possibilités de changement (espace, couleur, matériaux, lumière). Elles n'ont en aucun cas valeur de consultation au bureau d'étude, de dossier de permis de construire ou de déclaration de travaux.

Une fois la prestation de conseil terminée ou tout autre élément convenu dans le cadre du devis remis au client, celui-ci ne pourra pas opposer au designer des arguments subjectifs (de goût, par exemple) pour justifier le recommencement complet du travail remis ou le refus du paiement des prestations pour lesquelles il s'est engagé. Toutefois, de manière exceptionnelle et à l'appréciation de la designer, des ajustements pourront être apportés à ces documents, à la demande du client, et entraîneront possiblement la rédaction d'un nouveau devis pour le travail supplémentaire demandé.

3.2 Assistance à la coordination des travaux

S'agissant de l'assistance à la coordination des travaux, les prestations de la société *Julie Lejeune Design* consistent à mettre en relation son client avec des prestataires qualifiés des secteurs concernés, si la demande en est faite par le client. Le client contracte directement et librement avec chaque prestataire après s'être assuré de la conformité des produits et services du prestataire par rapport à ses attentes.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITES

L'architecte d'intérieur s'engage à tout mettre en œuvre pour apporter satisfaction à son client, conformément au devis établi, en lui faisant part régulièrement de l'avancée de ses réalisations.

4.1 Assistance à la coordination des travaux

Lorsque la designer intervient sur la coordination des travaux, tout manquement contractuel, retard, malfaçon ou vice caché, imputable à un tiers ne saurait en aucun cas lui être reproché et engager sa responsabilité. La designer n'est ni maître d'ouvrage ni maître d'œuvre dans la réalisation des travaux, et à ce titre n'engage pas sa responsabilité contractuelle. En aucun cas, *Julie Lejeune Design* n'agit comme architecte. Toutes les garanties légales ou contractuelles offertes au client dans le cadre de la réalisation de travaux, le sont directement par les prestataires concernés (garantie décennale, garantie de conformité, vice caché, etc...). En cas de litige, le client ne pourra se retourner que vers le prestataire incriminé. La designer recommande à ses clients de souscrire sur les travaux éligibles à une assurance dommage ouvrage (DO) avant le démarrage d'un chantier, conformément à la loi du 4 janvier 1978. En conséquence de ce qui précède, la responsabilité de *Julie Lejeune Design* ne saurait être engagée en cas d'inexécution totale ou partielle du contrat conclu par le Client avec le prestataire extérieur.

4.2 Prestataire extérieur

Lorsqu'il y a une mise en relation d'un Client avec un prestataire extérieur, le Client conserve le libre choix de l'entreprise à qui il souhaite confier ses travaux et *Julie Lejeune Design* n'interfère d'aucune manière



que ce soit dans la relation contractuelle, étant précisé que l'entreprise tierce n'agit pas comme sous-traitant de *Julie Lejeune Design*. Ainsi, le devis concernant les travaux sera directement émis par l'entreprise tierce et aucun paiement ne transitera par *Julie Lejeune Design*.

Julie Lejeune Design s'engage à une surveillance de l'évolution du chantier et de l'exécution des interventions des entrepreneurs. En cas de dégradation et/ou vol des éléments architecturaux et/ou du mobilier, *Julie Lejeune Design* se porte en aucun cas responsable, sous la clause de sécurité et de responsabilité préalablement mise en place avec les entrepreneurs.

Lorsque *Julie Lejeune Design* fournit des plans au client, ces plans n'ont pas vocation à être directement destinés à la réalisation ou à l'exécution des travaux. Ils sont donc transmis à titre indicatif. Le Client doit s'assurer que le prestataire extérieur reprendra le plan et validera les côtes définitives avant l'exécution des travaux. Chaque artisan doit impérativement reprendre les côtes nécessaires à la bonne réalisation de son ouvrage conformément au DUT de sa profession. L'ensemble des pièces écrites et graphiques transmises par *Julie Lejeune Design* ne pourront se substituer en aucun cas aux plans d'exécution techniques (les implantations réseaux divers, plomberie, électricité, fluides divers, etc) ou tout autre forme de conception nécessaire à la réalisation des travaux préalables aux travaux de décoration intérieure.

En conséquence de ce qui précède, la responsabilité de *Julie Lejeune Design* ne saurait être engagée dans l'hypothèse où le prestataire extérieur se serait appuyé exclusivement sur les plans établis par *Julie Lejeune Design* sans avoir pris la précaution de reprendre les cotes et d'effectuer ses propres plans.

La micro-entreprise, *Julie Lejeune Design* n'encourt aucune responsabilité :

- quant à la réalisation et la mise en œuvre par le client, des préconisations de décoration et d'aménagement fournies par la designer
- pour tous les dommages de quelque nature que ce soit, qui pourraient résulter de l'exécution des propositions de décoration et d'aménagement préconisées par JL Design et réalisées directement ou indirectement par le client

ARTICLE 5 : ILLUSTRATIONS

Par ailleurs, *Julie Lejeune Design* ne garantit en aucun cas que les couleurs à l'écran ou imprimées correspondent exactement aux produits en vente. Ainsi, le Client est tenu d'effectuer les vérifications nécessaires concernant la teinte en se déplaçant physiquement en magasin et/ou en achetant des échantillons. En conséquence de ce qui précède, la responsabilité de *Julie Lejeune Design* ne saurait être engagée dans l'hypothèse où la teinte retenue ne correspondrait pas exactement au résultat après impression ou visualisation écran.

ARTICLE 6 : CAS DE FORCE MAJEUR

Les délais d'exécution de la prestation convenus seront respectés sauf cas de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible



l'exécution des obligations. Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargeant la designer de son obligation de réaliser la prestation convenue dans les délais initialement prévus : les grèves de la totalité ou d'une partie de ses partenaires habituels, la maladie, l'incendie, l'inondation, la guerre, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, les épidémies, les barrières de dégel, les barrages routiers, grève, arrêt des réseaux de télécommunication ou rupture d'approvisionnement EDF-GDF. Dans de telles circonstances, la designer préviendra le client par écrit, notamment par mail, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, le contrat liant la designer et le client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement. Si l'événement venait à durer plus de trente (30) jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat liant la designer et son client pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette réalisation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat.

ARTICLE 7 : HONORAIRES

Les prix pratiqués par la micro-entreprise *Julie Lejeune Design*, proposés sur les devis sont indiqués en euros NET, car la TVA est non applicable, art,293 B du CGI. Les devis ont une durée de validité de trente (30) jours à compter de leur réception par le Client. Un échéancier de paiement est déterminé sur le devis. Le client est tenu de respecter son engagement dès présentation de chaque facture. Le devis ne sera considéré comme définitif et validé qu'à partir du moment où celui-ci aura été signé, daté, retourné et accompagné des présentes conditions générales de ventes signées à la designer.

ARTICLE 8 : MODES DE PAIEMENTS ET DEFAUT DE PAIEMENT

Le Client garantit à *Julie Lejeune Design* qu'il dispose des autorisations et moyens nécessaires pour utiliser le mode de paiement indiqué. Le Client doit alors régler sa commande par virement bancaire suite à la signature du devis. Les coordonnées bancaires de la micro-entreprise *Julie Lejeune Design* seront communiquées au Client une fois son devis validé. Le traitement du projet se fera une fois que la banque aura porté le règlement au crédit du compte de la micro-entreprise *Julie Lejeune Design*.

Le défaut de paiement entraîne la déchéance du terme pour toutes les sommes restantes dues et leur exigibilité immédiate. En cas de défaut de paiement, le Client sera mis en contentieux et tous les frais de récupération des sommes dues seront à sa charge. Il sera perçu également, pour frais de recouvrement, une indemnité forfaitaire de 40 Euros. Toute tentative d'utilisation frauduleuse d'un moyen de paiement fera l'objet de poursuites judiciaires.

ARTICLE 9 : DROIT DE RETRACTATION

A compter de la date de la commande (signature du devis), et conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un délai de quatorze jours pour faire valoir votre droit de rétractation auprès de *Julie Lejeune Design*. Pour ce faire, vous devez nous faire parvenir dans ce délai (cachet de la poste faisant foi) une lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant votre intention de vous rétracter, à l'adresse suivante : Julie Lejeune Design, 35 rue Famelart, 59200 Tourcoing. Le remboursement du montant versé à la commande sera effectué au plus tard dans les quatorze jours suivant la réception de la lettre. Cette présente disposition ne s'applique qu'aux consommateurs.



ARTICLE 10 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Julie Lejeune Design conserve la propriété pleine et entière du concept créatif et de l'image du projet réalisé. De ce fait, le Client devra l'informer de toute publication, tournage, reportage, utilisation de l'image des travaux... Le client autorise *Julie Lejeune Design* via l'acceptation de ces CGV la prise de photos de son intérieur avant et après la réalisation de la prestation de *Julie Lejeune Design* à des fins promotionnelles. *Julie Lejeune Design* pourra reproduire et modifier ces photos en fonction des besoins et les exploiter sur tous les supports possibles (magazine, TV, web, mobile, etc.) existants et à venir. JL Design s'engage à respecter l'anonymat du client, sauf dans le cas où celui-ci lui donne son accord écrit. Les photos, images et représentations graphiques figurant sur le site Web ou sur les documents commerciaux sont simplement illustratives des services proposés par JL Design et non contractuelles.

ARTICLE 11 : PROTECTION DES DONNÉES

Les informations demandées par *Julie Lejeune Design* lors de la réalisation de chaque projet peuvent être à tout moment modifiées ou supprimées, conformément à la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, qui donne un droit d'accès au client, de rectification, d'opposition et de suppression des données le concernant.

ARTICLE 12 : ASSURANCE

Julie Lejeune Design a souscrit auprès de AXA FRANCE, une assurance responsabilité civile et professionnelle qui couvre notamment les conséquences pécuniaires pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à des Clients, à des prestataires de service ou à des tiers par suite de fautes, erreurs de fait ou de droit, omissions ou négligences commises à l'occasion de son activité de prestataire de services. Cette police d'assurance peut être fournie sur simple demande. Le Client devra lui-même s'assurer que les prestataires qu'il aura choisi pour l'exécution des travaux sont assurés dans le cadre de leur activité professionnelle.

Date de signature

Signature du client
+ mention « lu et approuvé »

